

Les descendants de Sulpice



Recueil des actes des Darnault
commune de Reboursin (Indre)

BAPTEME
NAISSANCE

Bay Cathesius
 Patigeon.

L'année 1782 par leur cyeter. ~~Le~~ le trespas a été baptisé
 par un Curé suffragan (Monsieur de la Cour de l'Archevêque de
 Cathesius un de la jour environ. ~~Le~~ fait de l'union mariage
 de deux frères Patigeon laboureur et de Cathesius lequel son s'occupé
 de la paroisse de l'Archevêque. Le parson a été frère Patigeon laboureur
 de la paroisse Cathesius Bourgeois aussi de la paroisse de l'Archevêque, et
 de la paroisse de l'Archevêque. ~~Le~~ interpellé l'Archevêque Curé de Reboursin
 Cathesius

N° 4.

L'AN mil huit cent quarante-trois, le *onzième* jour
du mois d'*avril* — à *sept* heures du *matin* par-devant

Origant
Louis
Garon
légitime

Nous *Jean Baptiste Garnier*, adjoint, pour le maire *Luytche*,
Officier de l'Etat civil de la commune d'*Reboursin*

canton de *Natou*, — département de l'Indre, est comparu

Etienne Origant, — âgé de *vingt six* —
sans profession d'*journalier* — domicilié au *Natou*
en cette commune — le quel nous a

présenté un enfant du sexe *masculin* né le *vingt deux* —
à *six* heures du *soir* de lui déclarant et de *Blanche*
Erolbet, *Soupeuse*,

et auquel il a déclaré
vouloir donner les prénoms de *Louis*.

(Ne pas oublier de transcrire
en marge de chaque acte le nom
de l'enfant nouveau né, en y
ajoutant l'indication de sa qua-
lité, comme garçon légitime ou
fille légitime, garçon naturel ou
fille naturelle.)

Les dites déclaration et présentation faites en présence de *Claude*
Reuchet, — premier témoin majeur,
âgé de *soixante ans*, — profession d'*laboureur*
domicilié au *Natou* de *Reboursin*,

et de *Félicien Fieusolin* — second témoin majeur,
âgé de *vingt huit ans*, — profession d'*journalier*
domicilié en cette commune

et ont, les déclarant et témoins, *scilicet* *separim* Signé le
présent acte de naissance, que nous avons Signé,
après lecture faite *Garnier*

**SEPULTURE
DECES**

N° 147

Brisset
Jacques
âgé de 60 ans,
Marié.

L'AN mil huit cent trente-quatre, le Dix Septième jour
du mois de Janvier, à neuf heures du matin, par-devant
Nous Etienne Lamoury, Maire, —
Officier de l'Etat civil de la commune de Reboursin
canton de Vatan, — département de l'Indre,
sont comparus Etienne Brisset,
âgé de vingt six ans, — profession de Laboureur,
domicilié en cette commune et Jean Brisset,
âgé de trente ans, — profession de Laboureur,
domicilié en la même commune,
Lesquels nous ont déclaré que le dix sept du mois de Janvier
à sept heures du matin, Jacques Brisset, —
âgé de soixante ans, — profession de Laboureur, —

demeurant à Reboursin, département de l'Indre,
né à Etabois, même département de l'Indre
à une Kelly, }

est décédé en notre commune, en la maison Etienne au lieu
d'uyette Etabois,

Le premier témoin nous a déclaré être fils — et le
second témoin être fils — du décédé

Après nous être assuré du décès, nous avons rédigé le présent acte,
que nous avons signé. Lesdits témoins ont déclaré
le savoir, après lecture faite.

(Signature)

N° 3

Brisset
Jaques
19 ans
Maire

L'AN mil huit cent soixante-deux, le *six sept* _____
du mois d'*avril* _____ à *huit* heures, du *matin* par-devant
Nous *Jean Baptiste Garnier, maire* _____
Officier de l'Etat civil de la commune de *Reboursin* _____
canton de *Natan* _____ département de l'Indre,

sont comparus *Jacques Brisset,* _____
âgé de *quarante ans* profession d'*cultivateur* _____
domicilié à *Reboursin* et *Jacques Bois* _____
âgé de *quarante deux ans* profession d'*cultivateur,* _____
domicilié *en la commune de Reboursin* _____

Lesquels nous ont déclaré que le *seize* du mois d'*avril*
à *trois* heures, du *soir*, *Jacques Brisset,* _____
âgé de *vingt-neuf ans* profession de *cultivateur*,
demeurant à *Reboursin* _____ département de *l'Indre,* au
à *Livrin, canton de Natan, Epoux de Victoire*
hidier, fils du défunt Jacques Brisset et d'une
Golly. _____

est décédé en notre commune, en la maison *au petit Charney.*

Le premier témoin nous a déclaré être *frère* _____ et le
second témoin être *voisin* du décédé

Après nous être assuré du décès, nous avons rédigé le présent acte, que
nous avons signé. *Les deux témoins ont déclaré au le Savoir.*
lecture faite.

Garnier